

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 595

présenté par
Mme Blin, M. Cinieri et Mme Serre

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à rendre obligatoire l'adhésion systématique aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) de tous les professionnels de santé. Cette disposition est une grave remise en question de la pratique de l'activité libérale des professions de santé dans notre pays.